

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

OBJET : Avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU – Plan Local d'Urbanisme – de Mitry-Mory

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2121-29,

Vu le Code de l'urbanisme notamment ses articles L153-36 et L153-37,

Vu l'arrêté du Maire n°2024.00178 du 17 juin 2024 portant prescription de la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mitry-Mory,

Vu le courrier du 15 juillet 2024, réceptionné le 17 juillet 2024, de la Mairie de Mitry-Mory demandant l'avis sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Mitry-Mory au plus tard le 20 septembre 2024, avant la date de début de mise à disposition du projet au public le 23 septembre 2024,

Vu la date du conseil municipal de Villeparisis en date du 24 septembre 2024,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi du 16 septembre 2024,

Considérant qu'après lecture du projet de modification simplifiée n°3, il n'apparaît pas d'impact direct sur le territoire de Villeparisis,

Considérant que le projet permet le renouvellement urbain sur des secteurs économique et d'habitat de Mitry-Mory et le développement de projets,

Entendu l'exposé de Madame Laurence GROSSI, Adjointe au maire déléguée à l'urbanisme et aux actions sociales,

DÉLIBÈRE

Article 1er

DONNE un avis favorable au projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Mitry-Mory

Article 2

DEPOSE cet avis durant la mise à disposition du projet au public au vu de la date du conseil municipal de Villeparisis en date du 24 septembre 2024

Article 3

INVITE Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente dont ampliation sera adressée au Sous-préfet de Meaux, à Madame la Maire de Mitry-Mory et inscrite au recueil des actes administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 8 pouvoirs


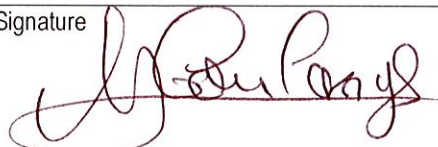
33 pour dont 8 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09776-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024